



droit de rétraction bancaire

Par **indication**, le 26/02/2024 à 16:21

Bonjour, rn rnLorsque l'on souscrit un placement bancaire rémunéré, exemple emprunt, assurance vie, peut-on se rétracter après la signature et qu'elle est le délai maximum, 10 jours , 14 jours ou 1 mois ? rn rnMerci pour la réponse rn rn rn rn

Par **amajuris**, le 26/02/2024 à 17:20

bonjour, rn rnLe *délai de réflexion* est une période accordée au consommateur pour réfléchir à son engagement avant la signature du contrat. **La loi oblige le professionnel à indiquer un délai de réflexion**, sa durée est variable en fonction du type de contrat. rn rnVoir ce lien : rn rn[Delais-de-reflexion-ou-de-retractation](#) rn rn salutations rn rn